



INTRODUCTION AUX POLITIQUES SUR LA SÉCURITÉ DANS LE SPORT (Safe Sport 101) : fiche synthèse des modèles d'ensemble de politiques sur la sécurité dans le sport du CSO

QU'EST-CE QUE LA SÉCURITÉ DANS LE SPORT?

La **sécurité dans le sport** peut être comprise comme :

La **sécurité physique et émotionnelle**, qui comprend la **prévention des commotions et des blessures**, et des environnements exempts d'intimidation, de mauvais traitements, de harcèlement, de discrimination et d'autres formes de maltraitance.

POURQUOI LA SÉCURITÉ DANS LE SPORT EST-ELLE IMPORTANTE?

Nous méritons tous de participer à des environnements sportifs qui sont accessibles, inclusifs, sécuritaires et exempts de toute forme de maltraitance par autrui.

Afin d'atteindre cet objectif, les organismes sportifs doivent garantir des environnements sportifs sécuritaires. En outre, chaque participant joue un rôle en matière de sécurité dans le sport.

COMMENT ASSURONS-NOUS LA SÉCURITÉ DANS LE SPORT?

Les **modèles d'ensemble de politiques sur la sécurité dans le sport** (les « modèles ») sont essentiels pour garantir la sécurité dans le sport. Ces modèles sont un ensemble complet de politiques en matière de sécurité dans le sport qui établissent des règles, des procédures et des normes de comportement pour aider votre organisme à maintenir un environnement sportif sécuritaire.

Tous les participants, gestionnaires, athlètes, entraîneurs et officiels qui travaillent/participent au sein du système sportif national du Canada doivent respecter le *Code de conduite universel pour prévenir et traiter la maltraitance dans le sport (CCUMS)*, qui interdit toute forme de maltraitance.

Les modèles sont destinés aux organismes de sport à tous les niveaux de compétition (communautaire/récréatif/club, provincial/territorial et national) et sont alignés et cohérents avec le CCUMS pour s'assurer que les organismes de sport à tous les niveaux établissent les mêmes normes et adoptent la même approche de la sécurité dans le sport.

QUELS SONT LES MODÈLES DE POLITIQUES SUR LA SÉCURITÉ DANS LE SPORT INCLUS?

Politique en matière de sécurité dans le sport

- Définit les engagements de votre organisme et aborde les politiques qui constituent l'ensemble de politiques.

Politique en matière de protection des athlètes

- Définit les attentes en matière de comportement des personnes en autorité.
- Discute de la manière dont nous protégeons nos athlètes, notamment en ce qui concerne les pratiques/entraînements, les déplacements, la communication et l'utilisation du contact physique.
- Discute de la règle de 2.

Code de conduite (et d'éthique)



- Définit les règles de comportement que les participants au sport doivent respecter.
- Définit les termes et comportements clés (ex. « maltraitance », « harcèlement », etc.).

Politique en matière de discipline et de plaintes

- Définit qui peut déposer une plainte et comment, quand et où déposer une plainte.
- Fournit un processus structuré sur la manière d'aborder et de résoudre les plaintes.

Politique en matière de règlement des différends

- Fournit un moyen alternatif et plus informel de résoudre les plaintes (quand cela est approprié) qui permet aux parties de faire des compromis et de maintenir un certain contrôle sur la façon dont la plainte est résolue.

Politique en matière d'appel

- Définit la procédure à suivre pour contester l'issue d'une plainte et/ou certaines décisions de l'organisme.

Politique en matière de vérification des antécédents

- Définit le processus de vérification des antécédents des participants adultes dans votre organisme.
- Fournit de nombreux formulaires, dans les annexes, pour guider ce processus de vérification des antécédents, y compris une matrice de vérification des antécédents et de formation que vous pouvez adapter.

Politique en matière de dénonciation

- Fournit un processus et un ensemble de protections dans les situations où un employé doit divulguer certaines informations/préoccupations quant à son employeur (l'organisme sportif).

Procédure disciplinaire pour les événements

- Définit une procédure précise pour le traitement des plaintes survenant dans le cadre d'un événement.

Politique et lignes directrices en matière de médias sociaux

- Établit une liste de suggestions de pratiques exemplaires pour l'utilisation des médias sociaux, notamment en ce qui concerne l'interaction directe avec les athlètes.

Politique en matière de gestion des risques

- Définit un processus permettant à un organisme d'évaluer et de gérer les risques.

Politique en matière de commotions cérébrales et protocole de retour au jeu

- Établit des règles sur la manière de traiter les traumatismes crâniens et de reprendre le jeu en toute sécurité.

Pour plus d'informations

Consultez la **Boîte à outils sur la sécurité dans le sport d'Ottawa**
Contactez le **Conseil du sport d'Ottawa**